



ATELIERS DE DISCUSSION ET DE CONSULTATION SUR LES FONDS AUTONOMES

Nimashinaikan Cahier du participant

13 uapikun-pishim^u (juin) 2026
8 h à 12 h
Salle communautaire de Mashteuiatsh



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

Mise en contexte

La direction Finances, approvisionnement et systèmes informatiques de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu le mandat de réviser le volet des Fonds autonomes de la Politique sur les placements et investissements. Préalablement à la révision, il est souhaité par Katakuhimatsheta de consulter les Pekuakamiulnuatsh à propos de l'ajout envisagé de deux nouveaux fonds affectés dédiés spécifiquement au nelueun et à l'affirmation et la défense des droits, tout en recueillant les commentaires et suggestions à l'égard de la composition des Fonds autonomes dans son ensemble, des définitions et des champs d'application, particulièrement en ce qui a trait aux fonds des générations futures et à sa pérennité.

À cet effet, les Pekuakamiulnuatsh ont été conviés à des ateliers de discussion et de consultation, avec inscription préalable, en présence d'experts et de personnes-ressources en traduction pour le nelueun, le samedi 13 juin 2026, de 8 h à 12 h, à la salle communautaire de Mashteuiatsh.

Parallèlement à l'événement du 13 juin, des préconsultations ciblées sous forme d'atelier jeunesse sont aussi réalisées avec des groupes scolaires et des groupes rattachés aux initiatives jeunesse, particulièrement pour l'aspect du fonds des générations futures.

Objectifs

- Favoriser une meilleure connaissance des Fonds autonomes, de leur provenance, de leur composition, des définitions et des champs d'application en vigueur;
- Faire connaître les changements envisagés lors de la révision de ce volet faisant partie de la Politique sur les placements et investissements;
- Sonder l'opinion sur les changements envisagés et les Fonds autonomes en général et recueillir les commentaires et suggestions;
- Entendre les perceptions et les attentes à propos du fonds des générations futures.

Définition des Fonds autonomes

Les Fonds autonomes sont des capitaux procurant un avantage économique sans aucune obligation envers les différents bailleurs de fonds. Les Fonds autonomes sont constitués de revenus provenant des sources suivantes :

- Fonds de bande;
- Redevances des spiritueux;
- Exploitation des ressources naturelles;
- Revendications particulières;
- Projets économiques administrés par des sociétés apparentées;
- Remboursement de capital sur les prêts d'habitation;
- Toutes autres sources de revenus excluant les subsides gouvernementaux.

Programme de l'événement

8 h à 8 h 20 | Accueil et inscription (20 minutes)

Accueil, inscription et café;
Explications sur les ateliers thématiques;
Remise du cahier du participant.

8 h 20 à 9 h 10 | Présentation d'ouverture (50 minutes) avec traduction consécutive pour le nelueun

Mot d'ouverture (5 minutes);
Présentation sur les Fonds autonomes, avantages et contraintes, données clés (40 minutes);
Explication du déroulement, des objectifs et des règles de participation aux ateliers thématiques (5 minutes).

9 h 10 à 10 h 10 | Choix d'atelier 1 (60 minutes)

Travail par tables en sous-groupes, experts disponibles.

10 h 10 à 10 h 30 | Pause mini-brunch (20 minutes)

10 h 30 à 11 h 30 | Choix d'atelier 2 (60 minutes)

Travail par tables en sous-groupes, experts disponibles.

11 h 30 à 11 h 50 | Synthèse (20 minutes)

Brève synthèse à chaud des ateliers, grands constats, idées porteuses (animateurs des tables).

11 h 50 à 12 h | Conclusion (10 minutes)

Remerciements, explication des prochaines étapes et clôture.

Thèmes suggérés et pistes de questions

Six thèmes d'ateliers (choix de 2 par participant), 3 questions, 20 minutes chacune, rotation. Présence d'experts et de personnes-ressources en traduction pour le nelueun.

THÈME 1 : Fonds réservés : fonds d'investissement et fonds des générations futures

Fonds réservés : Ce fonds est constitué du fonds d'investissement et du fonds des générations futures. Il doit préserver minimalement le capital investi. Les objectifs de ces fonds sont :

- Assurer un fonds en capital permanent;
- Faire fructifier cette portion de capital;
- Préserver le capital.

Fonds d'investissement : Ce fonds doit, lors de son utilisation, prévoir un revenu sur investissement. Celui-ci doit servir à investir dans des projets démontrant un haut potentiel de rendement financier.

Fonds des générations futures : Ce fonds doit répondre aux développements répondant aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Est-ce que vous croyez que le fonds des générations futures doit être préservé comme un coussin pour l'avenir et les besoins futurs?

À quel type de projet pourrait servir ce fonds, tout en préservant le capital investi?

Quelles préoccupations devrions-nous prendre en compte?

THÈME 2 : Fonds affectés : fonds de développement communautaire

Fonds affectés : Ces fonds servent à financer les priorités non financées ou financées que partiellement par les différents bailleurs de fonds. Les objectifs de ces fonds sont :

- Avoir les moyens financiers pour réaliser les priorités;
- Assurer une utilisation judicieuse selon les fins préétablies.

Fonds de développement communautaire : Ce fonds est dédié aux organismes et initiatives visant le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh. Il sert à soutenir les initiatives communautaires ayant comme objectif d'améliorer la qualité de vie et le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh. Ces champs d'application sont les regroupements sociocommunautaires et les projets communautaires.

Est-ce que la définition du fonds vous paraît adéquate?

Est-ce que les champs d'application vous paraissent couvrir l'ensemble des besoins potentiels?

Quelles préoccupations devrions-nous prendre en compte?

THÈME 3 : Fonds affectés : fonds de développement culturel

Fonds affectés : Ces fonds servent à financer les priorités non financées ou financées que partiellement par les différents bailleurs de fonds. Les objectifs de ces fonds sont :

- Avoir les moyens financiers pour réaliser les priorités;
- Assurer une utilisation judicieuse selon les fins préétablies.

Fonds de développement culturel : Ce fonds est dédié à l'épanouissement, au maintien et au développement de la culture des Pekuakamiulnuatsh. Il sert à soutenir la mise en œuvre du plan d'action de Takuhikan mashinaikan Pekuakamiulnuatsh utilnu aitunnua (Politique d'affirmation culturelle) et à soutenir les initiatives et projets permettant la mise en valeur et le rayonnement de notre culture (ilnu-aitun, nelueun, patrimoine, identité, etc.). Ces champs d'application sont la promotion et diffusion du nelueun, d'ilnu-aitun et des arts ainsi que la promotion et la protection du patrimoine.

Est-ce que la définition du fonds vous paraît adéquate?

Est-ce que les champs d'application vous paraissent couvrir l'ensemble des besoins potentiels?

Que pensez-vous du mandat de créer un nouveau fonds dédié spécifiquement au nelueun, en plus de celui existant dédié au développement culturel, et que devrait-il couvrir?

THÈME 4 : Fonds affectés : fonds de développement économique

Fonds affectés : Ces fonds servent à financer les priorités non financées ou financées que partiellement par les différents bailleurs de fonds. Les objectifs de ces fonds sont :

- Avoir les moyens financiers pour réaliser les priorités;
- Assurer une utilisation judicieuse selon les fins préétablies.

Fonds de développement économique : Ce fonds est dédié à l'amélioration qualitative durable de l'économie. Il sert à soutenir la planification, le maintien et le développement des entreprises et organismes œuvrant au développement économique en lien avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan. Ces champs d'application sont le soutien aux organismes voués au développement socioéconomique, l'économie sociale et la microentreprise.

Est-ce que la définition du fonds vous paraît adéquate?

Est-ce que les champs d'application vous paraissent couvrir l'ensemble des besoins potentiels?

Quelles préoccupations devrions-nous prendre en compte?

THÈME 5 : Fonds affectés : fonds de développement des infrastructures

Fonds affectés : Ces fonds servent à financer les priorités non financées ou financées que partiellement par les différents bailleurs de fonds. Les objectifs de ces fonds sont :

- Avoir les moyens financiers pour réaliser les priorités;
- Assurer une utilisation judicieuse selon les fins préétablies.

Fonds de développement des infrastructures : Ce fonds est dédié à l'amélioration ou l'implantation d'infrastructures publiques ou communautaires. Il sert à soutenir la planification et la gestion des infrastructures publiques sur Inussi et Tshitassinu. Ces champs d'application sont les immobilisations non financées ou financées partiellement en lien avec le plan quinquennal et annuel des immobilisations.

Est-ce que la définition du fonds vous paraît adéquate?

Est-ce que les champs d'application vous paraissent couvrir l'ensemble des besoins potentiels?

Quelles préoccupations devrions-nous prendre en compte?

THÈME 6 : Fonds affectés : fonds de développement de la gouvernance

Fonds affectés : Ces fonds servent à financer les priorités non financées ou financées que partiellement par les différents bailleurs de fonds. Les objectifs de ces fonds sont :

- Avoir les moyens financiers pour réaliser les priorités;
- Assurer une utilisation judicieuse selon les fins préétablies.

Fonds de développement de la gouvernance : Ce fonds est dédié à l'évolution de la structure politique et administrative vers un gouvernement autonome. Il sert à soutenir la mise en œuvre du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, à assurer un financement pour la protection et la défense des droits ancestraux des Pekuakamiulnuatsh et à soutenir les conseils consultatifs. Ces champs d'application sont les projets de développement et recherche, l'autonomie gouvernementale et la constitution, le développement des ressources humaines et les nouvelles technologies.

Que pensez-vous du mandat de créer un nouveau fonds dédié spécifiquement à l'affirmation et la défense des droits, qui remplacerait celui existant dédié au développement de la gouvernance, et que devrait-il couvrir?

Quelle pourrait être la définition du nouveau fonds?

Quels pourraient être les champs d'application permettant de couvrir l'ensemble des besoins potentiels?

Idées et suggestions par écrit

Il est également possible pour les Pekuakamiulnuatsh de faire part de leurs idées et suggestions par écrit d'ici le **15 uapikun-pishim^u (juin) 2026**, à l'attention de :

Soutien à la gouvernance

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

1671, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0

Téléphone : 418 275-5386, poste 1414

Courriel : gouvernance@mashteuiatsh.ca



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
1671, rue Ouatshouan
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0

Téléphone : 418 275-2473

Courriel : info@mashteuiatsh.ca

Internet : mashteuiatsh.ca

Facebook : Pekuakamiulnuatsh Takuhikan - Mashteuiatsh